



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-SIXIEME
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 10 avril 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 10 avril 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de deux textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points, à savoir :

1. De la reconnaissance du statut de « Ville Sainte » à la Cité de Nkamba

Le Président de la République tient à sa volonté de faire de la Cité de Nkamba une Ville Sainte, tel déclaré solennellement lors de sa participation à la commémoration du 06 avril 2026.

Il a rappelé que la Cité de Nkamba, située dans la province du Kongo Central, constitue l'un des hauts lieux spirituels et historiques les plus importants de la République Démocratique du Congo. Ce lieu d'origine de la mission spirituelle de Simon Kimbangu, Nkamba est reconnu par des millions de fidèles comme la « Nouvelle Jérusalem » et représente aujourd'hui le centre mondial de pèlerinage de l'Eglise Kimbanguiste.



En effet, chaque année, cette cité accueille des pèlerins venus de toutes les provinces de notre pays ainsi que de nombreux fidèles provenant de plusieurs régions du monde. Ce rayonnement spirituel exceptionnel confère à Nkamba une importance religieuse, culturelle et patrimoniale majeure pour notre Nation. Il rappelle le courage spirituel, la dignité et la résistance morale incarnés par Simon Kimbangu, dont le message de foi, de justice et d'émancipation a profondément marqué l'histoire de notre Nation et contribué à l'éveil de la conscience africaine face aux injustices de l'époque coloniale.

Le Président de la République a souligné qu'une telle reconnaissance vise notamment à préserver le caractère spirituel de ce site, à organiser les activités de pèlerinage, à protéger son patrimoine religieux et à promouvoir son rayonnement international.

Dans cette perspective, il a engagé le Gouvernement à enclencher, dès à présent, le processus devant conduire à la reconnaissance du statut de Ville Sainte à la Cité de Nkamba.

A cet effet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a été instruit, avec le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme et Habitat, le Ministre de l'Aménagement du Territoire, et la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, de travailler conjointement afin d'enclencher les diligences nécessaires.

Cette démarche aura pour but notamment d'examiner les bases juridiques permettant l'institution administrative d'un statut spécial pour la Cité de Nkamba au regard de la Loi, de définir un régime particulier de protection et de préservation de son patrimoine spirituel, culturel et historique, de mettre en place un cadre de gouvernance et d'aménagement harmonieux et durable, adapté à son caractère de centre international de pèlerinage, et de proposer, le moment venu, le mode juridique approprié pour sa consécration officielle en Ville Sainte.

Par cette initiative, notre pays reconnaît et valorise une composante majeure de son patrimoine spirituel et historique, tout en affirmant sa volonté de préserver et de promouvoir les hauts lieux de foi qui contribuent au rayonnement de la République Démocratique du Congo dans le monde.



2. Du suivi des réformes de notre appareil diplomatique

Se référant à sa communication faite lors de la 83^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 20 mars 2026, relative à la prise en charge systématique des Diplomates et des Missions diplomatiques de la République Démocratique du Congo, le Président de la République a insisté sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux et soutenu des réformes engagées au sein de notre appareil diplomatique.

Afin de consolider l'efficacité, la cohérence et la crédibilité de l'action extérieure de notre pays, il a appelé le Gouvernement à poursuivre avec constance et détermination les réformes déjà amorcées dans la gestion de notre diplomatie, laquelle diplomatie constitue un instrument stratégique de projection de la souveraineté nationale, de défense des intérêts supérieurs de la Nation et de promotion du rayonnement international de notre pays.

A ce titre, elle doit s'inscrire résolument dans une dynamique permanente de modernisation, de professionnalisation et de rationalisation de ses modes de fonctionnement, afin de répondre aux exigences d'un environnement international de plus en plus compétitif et exigeant.

Face aux défis qui subsistent et qui appellent à une attention particulière du Gouvernement, le Président de la République a instruit la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, le Ministre des Finances, ainsi qu'avec les autres Ministres sectoriels concernés, de veiller à la mise en œuvre effective et coordonnée des réformes engagées.

A cet effet, ils devront notamment assurer la modernisation de l'Académie diplomatique et du Protocole d'Etat, le suivi régulier de la situation administrative et financière de l'ensemble de nos Missions diplomatiques et consulaires, et, le cas échéant, proposer toutes mesures correctives nécessaires à l'amélioration de leur fonctionnement, notamment à travers la transformation numérique de la gestion diplomatique.



Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et le Ministre des Finances ont été chargés de s'assurer de la mise à disposition des ressources nécessaires pour la consolidation de notre relèvement diplomatique.

3. Du suivi et de la mise en œuvre holistique des recommandations de la Conférence des Gouverneurs de Province

A ce sujet, le Président de la République a commencé par rappeler que la Conférence des Gouverneurs constitue un cadre institutionnel majeur de concertation entre le pouvoir central et les provinces, visant à renforcer la coordination de l'action publique et à promouvoir un développement équilibré du territoire national. Cela passe notamment par l'adoption de recommandations stratégiques relatives à la transformation du secteur agricole, au développement rural, à l'amélioration des infrastructures et de la gouvernance provinciale ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations.

S'agissant des trois dernières sessions, la 11^{ème} Conférence des Gouverneurs tenue à Kalemie avait formulé 60 recommandations, dont l'évaluation a révélé un taux d'exécution encore limité, la 12^{ème} session tenue à Kolwezi en juin 2025 avait adopté 55 recommandations, tandis que la 13^{ème} session tenue à Bandundu vient d'en formuler 82 à mettre en œuvre.

Les données de ces deux premières sessions illustrent les difficultés persistantes dans la mise en œuvre effective des décisions issues de cette instance, alors même qu'un dispositif institutionnel de suivi existe.

En leur qualité de premiers responsables des exécutifs provinciaux, les Gouverneurs sont appelés à assurer la traduction opérationnelle et le suivi effectif des recommandations.

A cet égard, il importe de renforcer leur responsabilisation, d'améliorer la coordination avec le Gouvernement central et de disposer d'éléments probants permettant d'apprécier objectivement le niveau d'exécution des mesures arrêtées. Aussi, faudrait-il que les exercices d'évaluation constituent de véritables moments de redevabilité, permettant d'identifier les progrès réalisés, les contraintes rencontrées et les ajustements nécessaires.



Dans cette perspective, le Président de la République a martelé que des rapports d'étapes sur la mise en œuvre des recommandations devront être produits après chaque session, et l'état d'exécution des recommandations de la session précédente ainsi que leur impact sur la vie de la Nation, feront désormais l'objet d'un point spécifique inscrit à l'ordre du jour de chaque nouvelle session de la Conférence des Gouverneurs.

A cet effet, la Première Ministre, en sa qualité de coordinatrice de l'action gouvernementale, a été chargée de veiller à l'intégration effective des recommandations issues des Conférences des Gouverneurs dans les politiques publiques et les programmes sectoriels du Gouvernement.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a été instruit, en collaboration avec le Secrétariat permanent de la Conférence des Gouverneurs et le concours étroit de son Cabinet, de proposer un dispositif cohérent et rénové de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre holistique des recommandations issues de la Conférence des Gouverneurs, et d'en présenter le rapport y afférent dans un délai de vingt jours.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué par :

- *Le bon déroulement des activités d'accueil des Léopards seniors par la population, après leur qualification à la Coupe du monde. L'opinion a salué le professionnalisme de la Police Nationale dans l'encadrement sans incident de la foule ;*
- *L'attente à l'annonce de la relance des négociations entre le Gouvernement et les représentants de l'AFC/M23 en Suisse ;*
- *La satisfaction à la suite de l'annonce par le Chef de l'Etat, de l'élévation de la Cité de Nkamba au statut de Ville sainte.*



Dans le chapitre du banditisme et de la criminalité, et en exécution des instructions de la Haute Hiérarchie, formulées lors de la réunion du Conseil des Ministres du 13 mars 2026, il s'est tenu une séance de travail avec les responsables des services de sécurité, élargie au Ministère des PT-NTIC, l'ARPTC ainsi qu'aux opérateurs de Télécommunications.

Les analyses menées ont mis en évidence le recours massif aux services de télécommunications par les auteurs des actes criminels.

Dans l'attente de la mise en œuvre effective du fichier national d'identification, il apparaît indispensable d'adopter des mesures urgentes, pragmatiques et immédiatement applicables. Il s'agit, entre autres, de :

- *Définir des exigences renforcées et obligatoires d'identification pour l'acquisition des cartes SIM ;*
- *Formuler des mesures visant à limiter le nombre de cartes SIM par individu ;*
- *Elaborer une stratégie nationale de relance de la campagne d'identification et de sensibilisation des abonnés, incluant les zones rurales ;*
- *Formuler des dispositions spécifiques relatives à l'identification des abonnés étrangers.*

Dans le chapitre des sinistres et catastrophes, un naufrage a été signalé dans la Province du Kongo-Central ; et une pluie torrentielle a fait des dégâts matériels et humains respectivement le 04 avril dans la province de Mai-Ndombe (à Nkolwamanza) et le 05 avril dans la province du Sud-Kivu (à Bushushu).

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire principalement dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a été complété par le Ministre Délégué chargé des Anciens Combattants pour la partie concernant la situation du triangle Kongo Central – Kinshasa – le Grand Bandundu qui assure le lead des questions des Mobondo.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Au nom du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale en mission, le Ministre de la Pêche et Elevage a présenté la situation sanitaire dans le pays, caractérisée essentiellement par l'épidémie de choléra.

Il a été noté une très légère baisse des cas suspects, passant de 1.161 à 1.157, avec 12 décès enregistrés, soit une létalité de 1%, contre 0,5% la semaine précédente.

La notification de nombre des cas est toujours au-dessus de la barre de 1.000 cas par semaine. La province du Sud-Kivu est la plus touchée au cours de cette semaine, avec 234 nouveaux cas suspects et 6 décès.

Dans la Ville de Kinshasa, 51 nouveaux cas suspects et aucun décès ont été rapportés durant cette semaine, contre 89 cas et aucun décès à la 12^{ème} semaine.

Par ailleurs, depuis le 23 mars 2026, des cas suspects de choléra sont notifiés dans la prison de Mbanza-Ngungu suite au transfert de détenus en provenance du cachot de Luozi. Au 08 avril 2026, le cumul s'élève à 160 cas, dont 13 décès. Au total, 2 pavillons sont touchés sur 11 que compte la prison.

Plusieurs actions sont en cours pour la prise en charge de cette situation.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur des Transports et Voies de Communication

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Voies de Communication a présenté au Conseil le Plan national de sécurité routière (PNSR).

L'élaboration de ce Plan s'inscrit dans la mise en œuvre de l'instruction du Président de la République, et vise à lutter contre les accidents de circulation routière qui causent de lourdes pertes en vies humaines et endeuillent des familles.

L'examen du diagnostic de sécurité routière révèle, de manière non exhaustive, des constats majeurs qui permettent d'identifier les causes profondes des risques routiers et d'orienter les priorités d'action en matière de prévention et de régulation.



Au nombre de ces constats, il sied de relever l'état des engins, le cadre légal et réglementaire, le facteur humain et l'état des infrastructures routières.

Plus explicitement, le PNSR vise la réduction de moitié du nombre de morts sur les routes à l'horizon 2030. Il s'articule autour de quelques objectifs spécifiques. Il s'agit notamment :

- *D'actualiser le Code de la route ;*
- *De rendre socialement inacceptable les comportements à risque et renforcer l'éducation et la sensibilisation à la sécurité routière ;*
- *De faire progresser la sécurité des Infrastructures routières.*

Ce Plan National de Sécurité Routière (PNSR) s'affirme comme un instrument stratégique, porteur d'une vision commune et mobilisatrice : « *Tous unis pour réduire de moitié, d'ici 2030, le nombre de morts et de blessés dus aux accidents de la route* », a conclu le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, qui par la même occasion a sollicité du Gouvernement la prise d'acte de ce Plan.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de l'Industrie

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie a.i. a entretenu le Conseil de la nécessité d'un large appui gouvernemental pour le recouvrement des créances en souffrance du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), d'environ 300 millions USD, pour le financement des projets structurants.

Face à cette préoccupation, il a demandé au Conseil d'Administration de faire auditer le portefeuille desdites créances aux fins, d'un côté, de définir une stratégie appropriée et efficiente de recouvrement et, de l'autre, de détecter d'éventuels dysfonctionnements internes pouvant découler soit d'une organisation impertinente, soit du manque de compétence, soit encore de la persistance des pratiques informelles dans l'octroi des ressources aux porteurs des projets.

Cependant, au regard de la nature desdites créances (certaines, liquides et exigibles), les dettes étant reconnues, les montants déterminés, les échéances dépassées et les débiteurs identifiés, attendre les conclusions de cet audit pourrait causer un préjudice financier tant au FPI lui-même qu'au secteur



industriel dans son ensemble, particulièrement en ce moment où l'économie congolaise dans son ensemble, et le secteur industriel en particulier, ont grandement besoin des ressources financières.

Pour ce faire, le Ministre de l'Industrie a proposé l'implication du Gouvernement par la mise en place d'une Commission Spéciale qui aura pour mission de/d' :

- *Catégoriser les débiteurs (bonne foi ou mauvaise foi) ;*
- *Négocier des protocoles de transaction pour les créances récupérables à l'amiable ;*
- *Engager des actions de recouvrement forcé, avec l'appui de la force publique ;*
- *Proposer des mesures conservatoires sur le patrimoine des débiteurs insolubles ;*

Faire accélérer l'avènement du Décret portant mesures d'application de la Loi n° 23/032 du 28/06/2003 modifiant et complétant l'Ordonnance-Loi 11/89-031 du 07/08/1989 portant création de la Taxe de Promotion de l'Industrie.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant de l'Education Nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a fait état de l'organisation de la 13^{ème} édition de la Semaine de la Science et des Technologies (SST13).

Organisée depuis 2014, elle est inscrite, pour sa Treizième Edition, au calendrier scolaire officiel. A ce titre, cette édition revêt désormais un caractère institutionnel et structurant pour l'ensemble du système éducatif national.

Placée cette année sous le thème « *Au cœur du geste technique* », elle vise à rapprocher l'école de la pratique, à valoriser les filières scientifiques, techniques et professionnelles, à susciter des vocations chez les jeunes, notamment chez les filles, et à renforcer les passerelles entre l'éducation, la recherche, l'innovation et le monde du travail.

Bien plus, cette édition s'inscrit dans une logique de développement des compétences, d'apprentissage par l'expérimentation et d'orientation des apprenants vers les secteurs porteurs pour l'économie nationale.



Après qu'elle a présenté l'agenda des activités prévues, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale a sollicité l'implication des Ministères sectoriels concernés directement et/ou indirectement par cette importante célébration pour marquer le soutien du pays aux sciences et aux technologies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a évoqué la nécessité d'appropriation de l'Accord de Facilitation des Investissements (AFID) par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Il a rappelé les objectifs de l'AFID. Il s'agit de/d' :

- *Améliorer la transparence des règles, d'une part, entre les gouvernements et d'autre part entre les gouvernements et les entreprises ;*
- *Etablir des normes claires et cohérentes à l'échelle mondiale en matière de facilitation des investissements ; Simplifier et accélérer les procédures administratives ;*
- *Mettre en place un cadre mondial favorisant les meilleures pratiques ;*
- *Offrir une assistance technique adéquate aux pays les moins avancés et aux pays en développement.*

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du document Programme Pays, lequel prévoit le déploiement d'un Plan multisectoriel inclusif fondé sur une production abondante, spécialisée par filière et à forte valeur ajoutée, afin de satisfaire les besoins du marché local et de conquérir des parts importantes dans les marchés régional et international, les Investissements Directs Etrangers constituent un levier stratégique pour le développement des secteurs agricole, industriel, minier et des services de la République Démocratique du Congo.

D'où la nécessité pour notre Gouvernement de se lancer dans l'appropriation de ce nouvel Accord de Facilitation des Investissements pour le développement en vue de tirer le maximum des dividendes liés à la mise en œuvre effective dudit Accord. Cela nécessite la poursuite des réformes majeures qui renforcent la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de nos administrations, a conclu le Ministre du Commerce Extérieur.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.8. Note d'information relevant du secteur des Infrastructures et Travaux Publics

Le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté au Conseil le projet de construction du viaduc « Baie de Ngaliema » et sollicité son approbation.

En effet, face à la persistance du phénomène des embouteillages qui paralysent la Ville-province de Kinshasa depuis plus d'une décennie, les axes menant vers le Centre-ville (principalement la Gombe) demeurent particulièrement saturés, le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a indiqué avoir initié un projet afin de décongestionner efficacement la Rocade Nord-Ouest, ainsi que la Route de Matadi (Avenue de la Montagne).

Ce projet d'envergure vise à créer un contournement (bypass) stratégique de la place Kintambo — Magasin et de l'axe Kintambo — Boulevard Mondjiba — Socimat, zones de fortes congestions. L'ouvrage, d'une longueur de 3,50 km en configuration 2x2 voies, est conçu pour établir une liaison directe entre les Rocades Nord-Ouest et Nord-Est.

Le tracé prendra son origine sur l'avenue du Tourisme (à hauteur de l'Hôpital de la Rive), passera par le site de Chanic, pour déboucher directement sur le Boulevard Tshiatshi, à proximité de l'Hôtel Pullman. Vitesse de référence estimée entre : 60 à 80 km/h, accès par échangeurs et rampes contrôlés, tracé sur la bordure fluviale et route urbaine.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur Ressources Hydrauliques

Dans la suite de sa note d'information au Conseil des Ministres du 05 décembre 2025, le Ministre des Ressources Hydrauliques a rappelé la situation de la REGIDESO, assortie d'une proposition d'un Plan d'urgence pour l'amélioration de la desserte en eau dans la ville de Kinshasa.

Ce plan, a-t-il indiqué, visait à répondre aux principaux problèmes opérationnels de la REGIDESO à Kinshasa, notamment :

- *La perte d'un volume important d'eau produit à cause du mauvais état du réseau de distribution qui date de plus de 50 ans ;*



- *Le manque de pièces de rechange et d'équipements pour l'entretien du réseau et les réparations des fuites d'eau ;*
- *La lutte contre les érosions causées par les pluies qui dégradent l'état du réseau.*

Par ailleurs, le paiement des consommations d'eau des instances officielles et surtout l'application d'un nouveau tarif de vente d'eau, constituent les principaux moyens pouvant permettre à la REGIDESO de mettre en œuvre ledit Plan.

En exécution de ce plan, les experts des Ministères de l'Economie et des Ressources Hydrauliques et Electricité ont procédé à l'examen d'une proposition de tarif de vente d'eau avec l'implication de la REGIDESO tenant compte des catégories sociales les plus vulnérables.

A la faveur de ce nouveau tarif, la REGIDESO pourra lancer les actions nécessaires pour résoudre les problèmes opérationnels en rapport avec la distribution de l'eau dans la ville de Kinshasa.

Il a été complété par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie nationale qui est revenu notamment sur la nécessité de faire un audit notamment sur la situation des Universités publiques qui, pour la plus part, s'approvisionnent sans payer leurs factures à la REGIDESO.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant du secteur du Tourisme

Le Ministre du Tourisme a entretenu le Conseil au sujet de la participation de la République Démocratique du Congo à la Foire Internationale du Tourisme Indaba, à Durban, en République d'Afrique du Sud du 11 au 14 mai 2026.

Cette Foire est, à la fois un grand salon international du tourisme en Afrique qui réunit des agences de voyage, hôtels, compagnies aériennes et des investisseurs, ainsi que des acheteurs internationaux ; et une vitrine pour la promotion des destinations des pays africains et de création des partenariats.

Elle vise non seulement à permettre aux pays africains de présenter les meilleurs produits touristiques du continent, mais également à favoriser la collaboration entre pays, plutôt que la compétition.



Aux fins de participer à ce grand évènement touristique qui réunit des milliers de touristes et entrepreneurs, notre pays doit ainsi réserver et acheter un stand, afin d'assurer la promotion de ses produits touristiques.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.11. Note d'information relevant du secteur des Sports

Le Ministre des Sports et Loisirs a présenté le rapport relatif aux préparatifs des Léopards à la coupe du Monde juin 2026.

En effet, 52 ans après sa première participation, notre pays retourne cette année à la phase finale de la plus prestigieuse compétition du monde. Ce succès est le fruit des efforts conjoints du Gouvernement et de la volonté personnelle du Président de la République, à qui il a rendu un vibrant hommage.

Ce retour sur scène ne devrait pas être une simple participation. Elle doit refléter le nouvel esprit Congolais et notre soft power à l'international. Elle implique alors une préparation méticuleuse qui dictera chaque détail sur l'organisation dans et autour de notre sélection nationale.

Le Ministre des Sports et Loisirs a rappelé que notre pays, placé dans le Groupe K, disputera trois (3) rencontres au premier tour :

- *Le 17 Juin à Houston aux Etats-Unis d'Amérique : contre le Portugal ;*
- *Le 23 Juin à Guadalajara au Mexique : contre la Colombie ;*
- *Le 27 Juin à Atlanta aux Etats-Unis d'Amérique : contre l'Ouzbékistan.*

Après la qualification historique saluée par la population, les joueurs sont repartis chacun en Club pour y disputer les derniers matches de la saison 2025-2026. Ils rejoindront la sélection nationale du 1^{er} au 9 juin pour le stage de préparation qui sera ponctué des matches amicaux face à des équipes ayant le même profil que nos adversaires du Groupe K.

En vue de préparer un plan stratégique et holistique, une Commission de préparation réunissant des Experts de son Ministère, de la FECOFA et partenaires autour du Staff technique a été mandatée pour proposer un programme détaillé : *choix des adversaires en amical, lieu du stage, budget prévisionnel et autres éléments pertinents.*



Par ailleurs, il est projeté la constitution d'une Commission mixte Affaires Etrangères-Ministère des Sports et Loisirs en vue d'étudier les modalités pour obtention des visas pour des supporters Congolais.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 85^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 03 avril 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) TEXTES

IV.1. Projets de Décret

Le Ministre des Mines a soumis au Conseil, pour examen et adoption, deux textes, à savoir :

- **Le projet Décret portant sur l'institution d'une Réserve Stratégique des substances minérales stratégiques.** Il s'agit des substances qui occupent une place prépondérante dans notre économie et qui revêtent une importance capitale sur le marché international.

La création de cette réserve stratégique visent notamment à :

- *Contribuer à la stabilisation des marchés des substances minérales stratégiques ;*
- *Soutenir la politique de valorisation de ces substances minérales stratégiques ;*
- *Renforcer la souveraineté économique de la RDC sur ces substances.*
- **Le projet de Décret modificatif du Décret n°19/16 du 05 novembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation et de contrôle des Marchés des Substances Minérales Stratégiques (Arecoms),** institution à qui a été attribuée la mission de constituer et de gérer cette réserve stratégique.

Après débats et délibérations, ces deux projets de Décret ont été adoptés.

Commencé à 14h45', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h42'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

